

DÉPARTEMENT DE LA SARTHE

COMMUNE DE NOGENT LE BERNARD
12, RUE DE LA MAIRIE
72110 NOGENT LE BERNARD



Arrêté 2025-45

Le Maire de la commune de Nogent le Bernard,

Vu la demande d'occupation du domaine public formulée par le **Conseil municipal de Nogent le Bernard** représentée par Madame MERCURIN-LAUNAY Anita, Maire, pour l'arrivée locaux,

Considérant qu'il y a lieu de réglementer le stationnement durant le marché organisé par la commune,

Vu l'Article R 26.15 du Code de la procédure pénale,

ARRÊTE :

ARTICLE 1 : La circulation et le stationnement seront interdits le samedi 6 décembre 2025 **de 14h00 à 20h00** sur la voie suivante

Place de l'église et sur le trottoir du n°1 au n°9 place de l'église
Rue de la Mairie de la place de l'église à la Rue Roland Chartrain
Rue de la Poste de la rue Basse à la place de l'église

ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera affiché et publié en la forme habituelle à la mairie de NOGENT LE BERNARD.

ARTICLE 3 : La signalisation sera assurée par la mairie.

ARTICLE 4 : Tout véhicule contrevenant au présent arrêté fera l'objet de poursuites, conformément aux lois en vigueur.

ARTICLE 5 : L'ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- M. le Chef de brigade de gendarmerie de Bonnétable

FAIT A NOGENT LE BERNARD

Le 05/12/2025

Le Maire,

A. MERCURIN-LAUNAY

A blue ink signature of the mayor's name, A. Mercurin-Launay, is written over a blue circular official seal.



